

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

CAP COIFFURE

Arrêté du 22 juin 2007

Ensemble documentaire
pour la formation et la mise en œuvre du
Contrôle en Cours de Formation

Dossier à destination
Des établissements publics ou privés sous contrat
Des sections d'apprentissage habilitées
Des établissements publics de formation continue

Jacqueline MEILLER - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

Sommaire

1. Evaluation certificative des unités professionnelles	3
2. Règlement d'examen	5
3. Structure des épreuves du domaine professionnel	6
4. Organisation du C.C. F.	8
5. Mise en œuvre du Contrôle en Cours de Formation	11
5.1. Evaluation en Etablissement	
5.1.1. EP1 : Coupe et coiffage homme	12
5.1.2. EP2 : Coupe, forme et couleur	15
5.2. Evaluation en Milieu professionnel	23
5.2.1. EP1 : Coupe et coiffage homme	24
5.2.2. EP2 : Coupe, forme et couleur	27
5.2.3. EP3 : Communication	34
5.3. Fiche récapitulative de l'organisation des évaluations CCF en établissement	37
5.4. Fiche récapitulative des propositions de notes CCF en établissement	38
5.5. Dossier individuel d'évaluation en C.C.F.	39
☞ fiche de synthèse EP1 EP2 EP3	40
☞ dossier de suivi des PFMP	41
☞ attestations PFMP	47

Finalité du diplôme

Le titulaire du certificat d'aptitude du CAP Coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Secteurs d'activités concernés

Le titulaire du CAP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activité :

- Salons de coiffure
- Etablissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation

Organisation des Périodes de formation en milieu professionnel : PFMP

Textes de références :

- Note de service n° 926329 du 9 novembre 1992 (BOEN n°44 du 19 novembre 1992) périodes de formation en entreprise et contrôle en cours de formation dans les CAP et BEP
- Note de service n°936179 du 24 mars 1993 (BOEN n°13 du 15 avril 1993) relative au financement des frais d'hébergement et de restauration, de transport et d'assurance des élèves stagiaires en entreprise
- Circulaire n°936087 du 21 janvier 1993 (BOEN N°5 du 4 février 1993) rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées
- **Circulaire n° 2016 – 053 du 29 03 2016** sur l'organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel
- **Circulaire n° 2016 – 055 du 29 03 2016** : Réussir l'entrée au lycée professionnel

Les PFMP doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire. Voir **note de service n° 2000-176 du 24 décembre 2008 (BO de janvier 2008)**.

Comme dans tous les diplômes professionnels, les Périodes de Formation en Milieu Professionnel ou PFMP font partie intégrante du projet pédagogique concernant les élèves scolarisés ou les stagiaires en formation continue en GRETA, elles doivent faire l'objet d'une préparation, d'un suivi et d'une exploitation qui permet de mutualiser des expériences professionnelles diverses.

La formation en milieu professionnel permet de découvrir les réalités du monde, d'acquérir et de mettre en oeuvre en situation réelle les compétences caractéristiques des emplois occupés par les titulaires du diplôme, de s'insérer dans une équipe professionnelle.

Elle ne peut se dérouler que dans les entreprises de coiffure régies par la loi n° 46-1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur.

Rappel réglementaire pour le CAP Coiffure pour les candidats relevant de la voie scolaire

La durée des périodes de formation en milieu professionnel, quelle que soit la durée du cycle de formation, est de **12 semaines** organisées en complémentarité avec la formation dispensée en établissement de formation.

Au cours de la dernière année de préparation au CAP, les périodes de formation en milieu professionnel participent aux évaluations prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation.

Pour un cycle de formation organisé sur deux années 6 semaines de PFMP sont prévues sur chaque année de formation :

- **En 1^{ère} année**, les **6 semaines de FMP** (ou leur équivalent en jours) sont **partagées entre 2 entreprises d'accueil** différentes. 3 semaines peuvent être effectuées en équivalent jours, une période d'une durée minimum de 3 semaines, consécutives ou non, sera prévue.

- **En 2^{ème} année**, les **6 semaines de FMP** sont **organisées dans une seule entreprise** – qui pourra être l'une des 2 entreprises ayant accueilli l'élève en 1^{ère} année. L'organisation choisie : semaines ou équivalent jours, devra permettre **l'évaluation par contrôle en cours de formation**.

Pour un cycle de formation organisé sur une seule année, l'élève sera placé dans **2 ou 3 entreprises d'accueil différentes**. Les **6 dernières semaines de FMP** sont organisées dans **une seule et même entreprise**. La formation en milieu professionnel est organisée en semaines ou en équivalent jours mais une période d'une durée minimum de 3 semaines, consécutives ou non, sera prévue en fin de formation.

Le choix des dates et l'organisation des périodes de formation en milieu professionnel sont laissés à l'initiative des équipes pédagogiques, en concertation avec les milieux professionnels pour tenir compte des conditions locales.

La recherche des structures d'accueil et le suivi sous forme de visites sont assurés par l'équipe pédagogique de l'établissement en fonction des objectifs de formation (circulaire n°2000-095 du 26 juin 2000, BOEN n°25 du 29 juin 2000).

Les lieux choisis et les activités confiées à l'élève pendant les différentes périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre de répondre aux exigences des objectifs de formation et de certification.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une **convention** entre l'établissement fréquenté par l'élève et les structures d'accueil. Cette convention est établie conformément à celle définie par la note de service **note de service n° 2000-176 du 24 décembre 2008 (BO de janvier 2008)**.

La convention comprend une **annexe pédagogique** ainsi qu'un livret de formation précisant les modalités et le contenu des différentes formations en milieu professionnel. Ce livret suit l'élève pendant la totalité de sa formation en milieu professionnel afin d'assurer la complémentarité des activités et des compétences mises en œuvre dans le cadre des différentes périodes.

Pendant la formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève - stagiaire et non de salarié.

Toutes les périodes de formation en entreprise font l'objet :

- **d'une attestation précisant la nature des activités réalisées et la durée du stage signée par le tuteur et le responsable du stage.**
- **d'une appréciation sur le stagiaire**

La préparation est réalisée en alternance. Elle nécessite **12 semaines (420h)** de formation en milieu professionnel

☞ Les établissements devront organiser les PFMP en se référant à **la réglementation du diplôme**. Toutefois le choix des dates est laissé à l'initiative des établissements en concertation avec le milieu professionnel.

Qualités des enseignants : les **professeurs du domaine professionnel** sont seuls habilités pour les évaluations de deuxième année.

Cependant compte tenu des modalités statutaires des PLP (**décret du 5 Août 2000**) dans le cadre de la mise en place et du suivi des PFMP par l'équipe pédagogique, **les enseignants du domaine général** peuvent participer à l'évaluation des PFMP. Ce suivi peut être prévu pour les périodes de formation en milieu professionnel de **première année**. Dans ce contexte, ils doivent être informés par les professeurs du domaine professionnel, des objectifs visés par l'équipe pédagogique, des compétences et des exigences à prendre en compte.

2. REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE COIFFURE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
EPREUVES	Unités	Coeff.	MODE	MODE	DUREE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 Coupe et coiffage homme	UP1	4 <i>(dont 1 pour PSE)</i>	CCF ⁽¹⁾	Ponctuelle pratique ⁽²⁾	2 h ⁽³⁾
EP2 Coupe, forme, couleur	UP2	10	CCF	Ponctuelle pratique et écrite	5 H
EP3 Communication	UP3	2	CCF	Ponctuelle orale	0 h15 max.

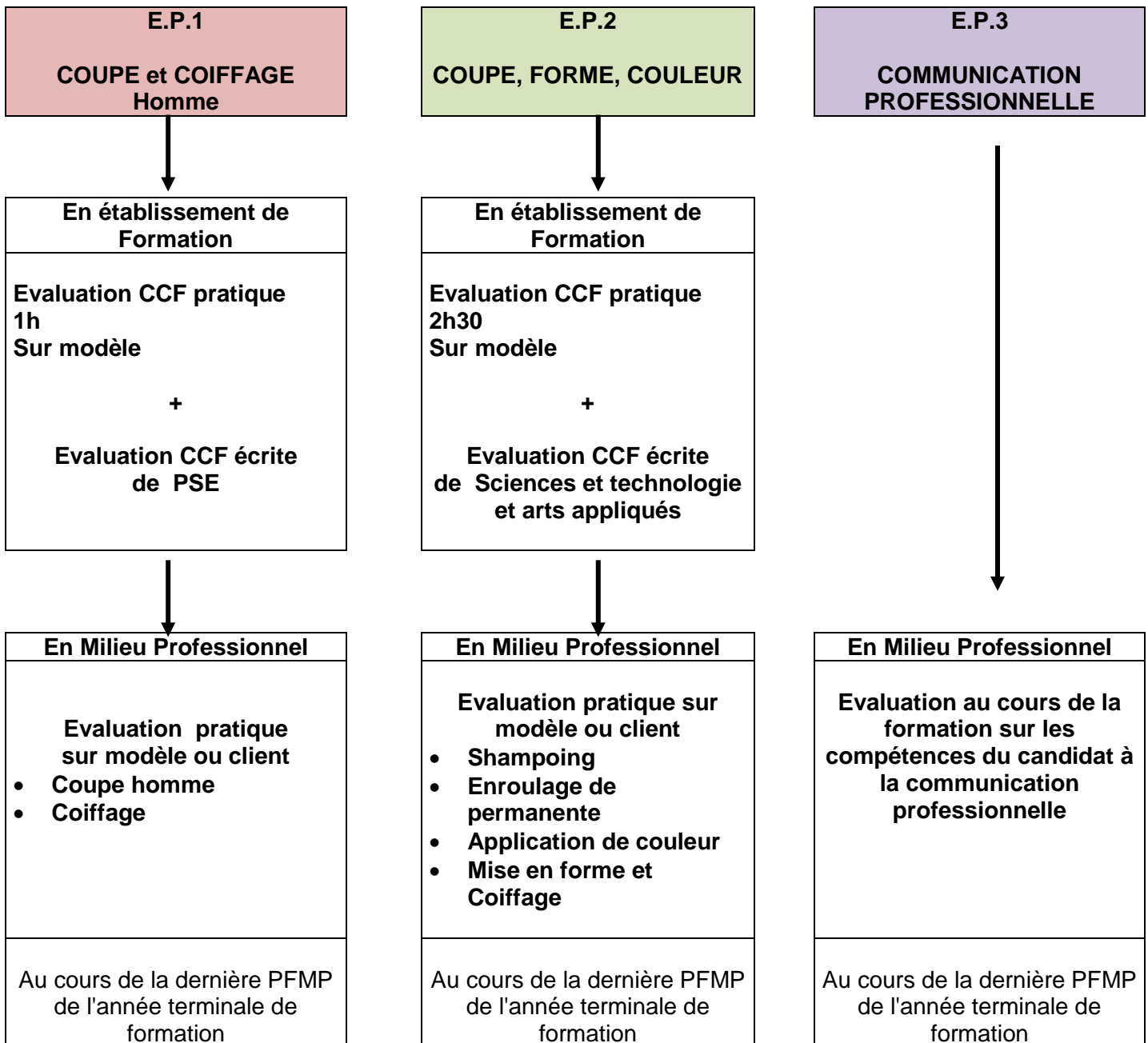
UNITÉS GÉNÉRALES

EG1 : Français et histoire - géographie	UG1	3	CCF	Ponctuelle écrite et orale	2h15
EG2 : Mathématiques - sciences	UG2	2	CCF	Ponctuelle écrite	2h
EG3 : Education physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuelle	
EF1 : Langue vivante étrangère	UF1	⁽⁵⁾	CCF	Ponctuelle orale	

- (1) CCF : contrôle en cours de formation
- (2) PSE : épreuve ponctuelle écrite
- (3) dont une heure pour *Vie sociale et professionnelle*.
- (4) + 0 h30 pour séchage éventuel sous casque
- (5) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

3. STRUCTURE DES EPREUVES DU DOMAINE PROFESSIONNEL

L'évaluation en CCF porte sur les trois unités constitutives du diplôme.



Rappel :

La durée de la formation en milieu professionnel est de 12 semaines à temps plein à raison de 35 heures par semaine pour les candidats scolaires.

Le candidat devra fournir au jury pour chaque période de formation les attestations remplies par le tuteur et le responsable de l'établissement d'accueil. Elles précisent les dates, la durée accomplie et les tâches effectuées.

**TABLEAU DE REPARTITION DES COMPETENCES A EVALUER
PAR EPREUVE DU DOMAINE PROFESSIONNEL**

CAPACITES	COMPETENCES	EP1	EP2	EP3
C1. S'informer	C1.4. Identifier les besoins du client			
C2. Organiser	C2.2. Gérer le poste de travail			
C3. Réaliser	C3.1. Préparer le poste de travail			
	C3.2.1. Préparer les produits			
	C3.2.2. réaliser la touche d'essai selon la réglementation en vigueur			
	C3.2.3. Appliquer les produits			
	C3.3. Exécuter des coupes			
	C3.4.1. Mettre en forme la chevelure			
	C3.4.2. Sécher la chevelure			
	C3.4.3. Coiffer la chevelure			
	C3.6. Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements			
C4. Communiquer	C4.1. Accueillir			
	C4.2. Recevoir et transmettre un message			

1 Rappel généralités sur le CCF

(extraits note de la DGESCO du 19 juillet 2007 diffusée sur le site EDUSCOL

- <http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>
- <http://eduscol.education.fr/pid23238-cid47718/le-champ-d-application-du-ccf.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid47720/des-reponses-aux-questions-d-organisation.html>
- <http://eduscol.education.fr/cid48524/les-textes-de-reference.html>

1.1 Définition

Le CCF est une modalité **d'évaluation certificative**, c'est à dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Le CCF porte sur les compétences, les connaissances et les attitudes dites "terminales" qui sont définies dans l'arrêté de création de chaque diplôme professionnel et qui sont regroupées au sein d'unités.

L'évaluation par CCF se fait par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation sommative et certificative.

Le CCF s'intègre naturellement dans le processus de la formation. Le formateur évalue, quand c'est possible et sans interrompre ce processus, ceux qui sont réputés avoir atteint les compétences et connaissances visées par la situation d'évaluation.

Un professionnel est associé à l'évaluation.

L'inspecteur de spécialité assure le suivi et le bon déroulement du CCF

1.2 Les situations d'évaluation :

Les épreuves et unités évaluées par contrôle en cours de formation sont organisées en une ou **plusieurs situations d'évaluation** définies par le règlement d'examen de chaque spécialité de diplôme.

Les situations d'évaluation sont organisées par l'établissement de formation et sont complétées, pour certains diplômes, par l'évaluation des acquis en entreprise.

1.3 Quelles informations faut-il donner aux élèves ou stagiaires ?

Les élèves ou stagiaires en formation sont **obligatoirement** informés sur les principes du CCF, sur la définition et le coefficient des épreuves, sur le statut et les objectifs de chaque situation d'évaluation, sur les performances attendues et les conditions de déroulement, sur les modalités de notation, sur l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation. Lorsque les formateurs jugent que le moment est venu, le candidat en formation est clairement informé de la date de l'évaluation certificative et de ce qui est attendu de lui pour cette situation.

1.4 Faut-il convoquer les candidats aux situations d'évaluation ?

Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale, concernant la semaine dans laquelle se déroulera l'évaluation, est confirmée par une inscription dans le carnet de correspondance pour les élèves. Cette confirmation écrite vaut convocation.

1.5 Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ?

1.5.1 Absence non justifiée

L'absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation constitutives d'une épreuve ou unité donne lieu à l'attribution de la note zéro à chaque situation d'évaluation manquée. Le calcul de la note à l'épreuve ou unité s'effectue alors en fonction, le cas échéant, des notes obtenues.

Deux cas peuvent se présenter : l'absence est justifiée ou n'est pas justifiée. La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier en lien avec l'inspecteur de spécialité le motif de l'absence.

- L'unité (ou épreuve) comprend plusieurs situations d'évaluation :

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à une situation d'évaluation, les évaluateurs indiquent " absent " sur le document d'évaluation de la situation d'évaluation et lui attribuent la note zéro. Le candidat peut éventuellement améliorer son score par les notes obtenues aux autres situations d'évaluation.

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à l'ensemble des situations d'évaluation de cette même unité, les évaluateurs indiquent "absent " pour l'unité (ou épreuve) évaluée par contrôle en cours de formation. Le diplôme ne peut lui être délivré.

- L'unité ou épreuve comprend une seule situation d'évaluation :

En cas d'absence non justifiée d'un candidat à cette unique situation d'évaluation, les évaluateurs indiquent "absent " pour l'unité évaluée par contrôle en cours de formation. Le diplôme ne peut être délivré.

1.5.2 Absence justifiée

- L'unité (ou épreuve) comprend une ou plusieurs situations d'évaluation :

Lorsqu'un candidat est absent pour un motif dûment justifié à une ou plusieurs situations d'évaluation, une autre date doit lui être proposée pour la ou les situation(s) manquée(s).

En cas d'impossibilité (ex. arrêt de longue durée du candidat), la note zéro lui est attribuée

- pour la ou les situation(s) manquée(s)

- pour la ou les épreuve(s) manquée(s) quand l'absence couvre l'ensemble des situations d'évaluation d'une même épreuve :

Le diplôme peut lui être attribué s'il obtient par compensation la note moyenne requise pour l'obtention du diplôme ;

Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement. L'autorisation peut être accordée pour une ou plusieurs épreuves mais en aucun cas pour des parties d'épreuve.

Dans certaines circonstances, laissées à l'appréciation du recteur, le candidat absent à une ou plusieurs situations d'évaluation - (ex. : candidat hospitalisé qui a suivi les cours par correspondance) - mais qui réintègre l'établissement avant la date des épreuves ponctuelles, peut se présenter aux épreuves sous la forme ponctuelle. Prendre alors contact avec l'inspecteur de filière

Les propositions de notes de l'équipe pédagogique sont-elles définitives ?

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note par épreuve qui est faite par l'équipe pédagogique au jury **qui reste seul compétent** pour arrêter la note finale. La proposition de note présentée au jury est argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grille d'évaluation en établissement et en entreprise, documents ayant servi à élaborer le contrat d'évaluation entre l'établissement et l'entreprise).

Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents précités.

Faut-il communiquer les notes aux candidats ?

La note attribuée au candidat pour une situation d'évaluation n'est pas définitive, la note définitive de l'unité (ou épreuve) étant arrêtée par le jury. **Il convient donc de ne pas la communiquer à l'élève.**

En entreprise, la note étant attribuée conjointement avec le(s) professionnel(s), la présence du candidat est conseillée au moment de la synthèse, mais **proscrite au moment de l'attribution de la proposition de note finale.**

La présence des professionnels aux situations d'évaluation est elle obligatoire ?

Les textes précisent que les professionnels sont **associés** aux différentes situations d'évaluation par CCF des épreuves du domaine professionnel organisées en établissement de formation.

Le principe "d'association" signifie t-il une présence impérative des professionnels aux situations d'évaluation en établissement ?

Leur participation ne consiste pas nécessairement en la surveillance des épreuves ; l'étalement des situations d'évaluation conduirait à une mobilisation et à une organisation contraignante et excessive à leur égard. La notion d'association implique qu'il y ait collaboration mais pas obligatoirement une présence physique lors des évaluations en établissement de formation. Cette collaboration consiste principalement à recueillir leur avis en amont sur ce qui caractérise les situations d'évaluation envisagées (caractéristiques de la situation, type d'activité, données...) puis en final à l'évaluation des candidats.

En cas de présence physique des professionnels aux situations d'évaluation, c'est l'établissement scolaire qui convoque les professionnels il veillera à ne pas faire évaluer l'élève par son tuteur de stage.

La mobilisation des professionnels s'appuie notamment sur le réseau des conseillers de l'enseignement technologique, les professionnels désignés par les branches et les entreprises partenaires, les professionnels membres des jurys, des tuteurs (professionnels qui, en entreprise, accueillent et forment des candidats scolaires ou de la formation continue), ou des maîtres d'apprentissage (professionnels qui, en entreprise, accueillent et forment des apprentis).

Quels documents probants faut-il transmettre au jury ?

Les documents probants, relatifs au CCF, se limitent au strict nécessaire :

- les fiches descriptives du travail demandé aux candidats, pour chaque situation d'évaluation,
- les grilles d'évaluation des situations d'évaluation en établissement et en entreprise de chaque candidat,
- la fiche de synthèse des notes par épreuve pour chaque candidat.

- l'ensemble est présenté dans dossier intitulé « dossier individuel de proposition de notation »

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ETABLISSEMENT

Documents nécessaires pour chaque épreuve

- Définition de l'épreuve,
- Description de la situation d'évaluation en établissement,
- Fiche d'évaluation sous deux formes au choix de l'enseignant : fiche de notation individuelle ou pour plusieurs candidats,
- La grille de référence pour la notation.
- Les fiches récapitulatives d'organisation des évaluations en centre de formation

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ETABLISSEMENT

EP1 : COUPE et COIFFAGE HOMME - Partie pratique

Durée : 1heure

Description de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C 33 Exécuter des coupes
- C 34 Mettre en forme la chevelure, coiffer.
- C 36 Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle

L'épreuve est réalisée sur **un modèle masculin de 15 ans ou plus**, pourvu de **cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur pour le tour d'oreilles et la nuque est au minimum de 2 cm avant la coupe**.

Sur cheveux propres, secs ou mouillés, le candidat réalise **une coupe et un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines : coupe dégradée avec fondu de nuque, tour d'oreilles et raccourcissement de l'ensemble de la chevelure**.

Le résultat de la coupe doit permettre d'évaluer le candidat sur la mise en forme et la finition du coiffage.

Pour la coupe, la mise en forme et la finition, **toutes les techniques, tous les matériels et produits sont admis à l'exception des sabots de la tondeuse**.

Etablissement de formation :	CAP COIFFURE
Nom :	
Prénom :	
Date :	

EPREUVE EP1 COUPE ET COIFFAGE « HOMME »

CCF (Evaluation pratique en centre de formation)

Coefficient : 3 Durée : 1h

Travail demandé :

Réaliser une coupe et un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines : coupe dégradé avec fondu de nuque, tour d'oreilles et raccourcissement de l'ensemble de la chevelure.

Conditions de réalisation :

Durée : 1 heure

Modèle : masculin de 15 ans ou plus, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur pour le tour d'oreilles et la nuque est au minimum de 2cm avant la coupe,

Critères d'évaluation :

- ↪ Préparation et disposition du poste de travail, respect des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité
- ↪ Maîtrise des techniques mises en œuvre,
- ↪ Qualité du résultat

- Le non respect des 2 cm avant la coupe minimum, pour le tour d'oreilles et la nuque, entraîne le refus de composer.

**DE NOTATION EN ETABLISSEMENT DE FORMATION
EPREUVE EP1 : COUPE ET COIFFAGE « HOMME »**

Nom et Prénom du candidat : Professeur :

DATE

Etablissement de formation : Professionnel :
(si présent)

Données, ressources mises à disposition du candidat :

✂ Un salon de coiffure avec les produits et le matériel

✂ Un modèle masculin de 15 ans ou plus, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur pour le tour d'oreilles et la nuque est au minimum de 2 cm avant la coupe

✂ La durée de la prestation : 1 heure

POUR LA NOTATION ENTOURER LES POINTS A ATTRIBUER

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Barème				
Coupe (36 points)						
C33 Exécuter des coupes Dérroulement 20pts	Maniement adapté des outils					
	* Tenue des outils	2	1			0
	* Maniement du peigne (Lissage des mèches)	3	2			0
	* Précision des gestes de coupe	2	1.5	1	0.5	0
	Séparations adaptées des mèches	3	2	1.5	0.5	0
	Logique de l'élévation et de l'orientation des mèches	3	2	1.5	0.5	0
	Qualité du mouvement peigne Outils	2	1.5	1	0.5	0
	Organisation logique de la coupe	3				0
	Vérification et autocontrôle de la coupe,	2				0
Résultat 16 pts	Equilibre de la coupe épaisseurs longueurs (dégradé, égalisation...)	5	3.5	2.5	1.5	0
	Progressivité du fondu	4	3	2	1	0
	Netteté du fondu	2	1.5	1	0.5	0
	Harmonie des tours d'oreilles en fonction de la coupe	2	1.5	1	0.5	0
	Qualité de la finition globale	3	1			0
Mise en forme coiffage (16 points)						
C34 Mettre en forme la chevelure, coiffer 10pts	Maniement adapté des outils (brosses, doigts, peignes...)	3	2	1.5	0.5	0
	Choix adapté des outils (brosses, doigts, peignes)	1	0.75	0.5	0.25	0
	Contrôle de la température et orientation correcte du flux d'air	2	1.5	1	0.5	0
	Choix pertinent et utilisation rationnelle des produits	1		0.5		0
	Habilité du geste	3	2	1.5	0.5	0
Résultat 6 pts	Qualité des mouvements (netteté du résultat, B, L, pointes)	2	1.5	1	0.5	0
	Equilibre des volumes	2	1.5	1	0.5	0
	Résultat esthétique adapté au modèle	2	1.5	1	0.5	0
Hygiène professionnelle (8 points)						
C36 Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle 8 pts	Gestion et organisation du poste de travail en cours d'épreuve	1				0
	Respect des règles d'hygiène, de sécurité (outils, modèle, coiffeur)	3				0
	Remise en état du poste de travail	1				0
	Installation, protection et confort du modèle	2				0
	Respect des règles d'ergonomie	1				0
TOTAL :		/60				

Le non respect des 2 cm avant la coupe minimum, pour le tour d'oreilles et la nuque, entraîne le refus de compose.

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ETABLISSEMENT

EP2 : COUPE, FORME et COULEUR - Partie Pratique
APPLICATION DE COULEUR, COUPE, COIFFAGE
Durée : 2h30

Description de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C 22 Gérer le poste de travail
- C 31 Préparer le poste de travail, installer le client
- C 32 Utiliser les différents produits
- C 33 Exécuter des coupes
- C 34 Mettre en forme la chevelure, coiffer

Sur un modèle majeur, pourvu sur l'ensemble du cuir chevelu de cheveux dont la longueur permet de réaliser :

- 1. un shampoing suivi d'un enroulage de permanente, OU la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration suivie d'un shampoing**
- 2. une coupe suivie d'un coiffage**

- **La préparation, l'application et le rinçage d'une coloration d'oxydation ou à faible oxydation** en utilisant un produit en crème ou en gel. L'application est réalisée au bol et au pinceau en procédant en deux temps (travail des repousses puis des longueurs). Le rinçage de la coloration est suivi d'un shampoing. **Durée de cette partie d'épreuve 1h coefficient 3**

- **Une coupe suivie d'un coiffage** (sur le même modèle)

L'ensemble de la **chevelure doit être raccourcie de 3 cm minimum**

La coupe réalisée devra être significativement différente de la coupe de l'épreuve EP1.

Pour la coupe, **toutes les techniques et matériels sont admis à l'exception des sabots de la tondeuse.**

Toutes les techniques, tous les matériels et produits de mise en forme et de finition sont admis et peuvent être associés.

Si un candidat projette de faire une **mise en plis** il disposera de **0h30 min supplémentaires pour la séchage** de la mise en plis.

Durée de cette partie d'épreuve 1h30 (+ 0h30 éventuellement) coefficient 3

Etablissement de formation :	CAP COIFFURE
Nom :	
Prénom :	
Date :	

EPREUVE EP2 COUPE, FORME, COULEUR

CCF (Evaluation pratique en centre de formation)

Coupe - Couleur

Durée : 2h30 (+ 0h30 pour séchage éventuel sous casque)

Travail demandé

Réaliser une coloration d'oxydation ou à faible oxydation en utilisant un produit en crème ou en gel.
Réaliser l'application au bol et au pinceau en procédant en deux temps (travail des repousses puis des longueurs).
Réaliser un rinçage suivi d'un shampoing.
Réaliser une coupe significativement différente de celle réalisée à l'épreuve EP1 (toutes les techniques sont admises)

Conditions de réalisation :

Durée : 1h pour la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration
1 heure 30 minutes (+ 0h30 pour séchage éventuel sous casque) pour la coupe et le coiffage
Modèle : majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permettra de réaliser un raccourcissement de 3cm minimum.
Matériel : Tous les matériels de coupe à l'exception des sabots de tondeuses.

Critères d'évaluation :

- ↗ Organisation du poste de travail
- ↗ Maîtrise des techniques mises en œuvre,
- ↗ Utilisation des produits
- ↗ Qualité du résultat

- Le non respect des 3 cm de coupe entraîne une non notation de ces épreuves

**FICHE D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION
EP2 : COUPE FORME COULEUR**

COLORATION, COUPE - Fiche 1/2

Nom et Prénom du candidat: Professeur :

DATE

Etablissement de formation : Professionnel :
(si présent)

Données, ressources mises à disposition du candidat :

✂ Un salon de coiffure avec les produits et le matériel

✂ Un modèle majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet de réaliser un raccourcissement de 3cm

✂ La durée de la prestation : 2 h30 (+ 0 h30 pour séchage éventuel sous casque)

POUR LA NOTATION ENTOURER LES POINTS A ATTRIBUER

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Barème				
Hygiène et ergonomie (Durant toute l'épreuve)						
C22 Gérer le poste de travail (durant l'épreuve) 2 points	Proposition adaptée d'organisation du poste de travail (efficacité, sécurité, confort)	2	1		0,25	0
	C 31 installer le client (durant l'épreuve) 3 points	Protection adaptée et efficace du client (vêtement et peau...)	1			0
	Respect des règles d'hygiène pendant l'épreuve (linge, matériel, bac...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Respect de règles de sécurité (gants, coulores, utilisation des matériels...)	1	0,75	0,5	0,25	0
Préparation et utilisation des produits colorants						
C32 Utiliser les différents produits de coloration (**) 17 points	Respect du protocole de préparation en fonction de la notice (dosage, chronologie, rapidité...) et préparation de la quantité juste nécessaire	2	1,5	1	0,5	0
	Préparation de la chevelure (brossage, zones...)	1				0
	Utilisation adaptée des outils (peigne, pinceau ...)	1	0,75		0,25	0
	Qualité du geste (précision, rythme, durée, ...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Séparations secondaires : régularités et épaisseur des mèches	1	0,75	0,5	0,25	0
	Répartition correcte du produit sur les repousses	2	1,5	1	0,5	0
	Imprégnation correcte de la chevelure à l'allongement (au pinceau, à l'émulsion...)	2	1,5	1	0,5	0
	Respect de l'ordre chronologique des opérations en fonction du modèle, de la marque...	1		0,5		0
	Qualité des gestes permettant l'émulsion (sans eau)	2			1	0
	Développement de l'émulsion (avec eau)	2			1	0
	Élimination totale des produits (chevelure, peau...)	1				0
	Contrôle de la qualité du rinçage	1				0
Réalisation du shampooing						
C32 Utiliser les différents produits d'hygiène capillaire 8 points	Choix du shampooing et/ou soin	1				0
	Dosage et répartition correcte du shampooing	1				0
	Qualité du geste (précision, rythme, durée...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Toutes les zones correctement lavées	1	0,75	0,5	0,25	0
	Élimination et rinçage du shampooing	2			1	0
	Essorage	1				0
	Qualité du démêlage, bonne présentation de la chevelure	1				0
Total : 30 points	TOTAL SHAMPOOING / COLORATION (A reporter sur la grille n°2)					

Fiche 1/2	TOTAL : /30
	TOTAL : /30 après pénalité - C32 divisé par 2

(**) L'application ou rinçage de la couleur sans gant entraîne une pénalité : compétence C32, note divisée par 2

**FICHE D'EVALUATION EN ETABLISSEMENT DE FORMATION
EP2 : COUPE FORME COULEUR**

COLORATION, COUPE - Fiche 2/2

Nom et Prénom du candidat: Professeur :

DATE

Etablissement de formation : Professionnel :
(si présent)

POUR LA NOTATION ENTOURER LES POINTS A ATTRIBUER

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Barème				
Coupe						
C 33. Exécuter des coupes (Réalisation) * 10 points	Préparation adaptée de la chevelure et organisation du plan de coupe (zones de travail...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Progression logique de la coupe	1				0
	Tenue adaptée des outils	2	1,5	1	0,5	0
	Qualité du geste (aisance, rythme, précision ...)	2	1,5	1	0,5	0
	Séparations (épaisseurs) des mèches	1		0,5		0
	Orientation (direction) des mèches	1		0,5		0
	Vérification et auto contrôle	1				0
	Position adaptée de l'exécutant (Ergonomie...)	1				0
C 33. Exécuter des coupes (Résultat) (*) 6 points	Equilibre des longueurs et des hauteurs	2	1,5	1	0,5	0
	Régularité des épaisseurs	2	1,5	1	0,5	0
	Netteté des finitions (nettes, esthétiques...)	2	1,5	1	0,5	0
Mise en forme coiffage						
C 34 Mettre en forme la chevelure (Réalisation) 6 points	Préparation adaptée de la chevelure (pré-séchage, lissage, divisions, application des produits...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Dimension des mèches adaptée aux matériels	1	0,75	0,5	0,25	0
	Elévation et orientation adaptées à la technique (brushing, mise en plis)	2	1,5	1	0,5	0
	Travail correct des mèches (racines, longueurs et pointes)	1		0,5		0
	Synchronisation des gestes (tenue, mèches, outils...)	1		0,5		0
C 34 Coiffer (Réalisation) 3 points	Enchaînement logique des opérations de coiffage	1		0,5		0
	Habilité du geste	1		0,5		0
	Qualité du travail du cheveu	1		0,5		0
C 34 Coiffer (Final) 5 points	Equilibre de la coiffure	2	1,5	1	0,5	0
	Résultat soigné et esthétique	2	1,5	1	0,5	0
	Produits de finition adaptés et utilisation rationnelle	1	0,5			0
Fiche 2/2		TOTAL : /30				
		TOTAL : /30 après pénalité - C33 divisé par 2				

Total A - fiche 1/2 + fiche 2/2 : /60

(*) Non respect des 3 cm de coupe minimum entraîne une pénalité : note de C33 divisée par deux

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ETABLISSEMENT

EP2 COUPE, FORME, COULEUR : Partie Pratique
ENROULAGE DE PERMANENTE, COUPE, COIFFAGE
Durée : 2h30

Description de l'épreuve :

L'épreuve permet d'évaluer tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C 22 Gérer le poste de travail
- C 31 Préparer le poste de travail, installer le client
- C 32 Utiliser les différents produits
- C 33 Exécuter des coupes
- C 34 Mettre en forme la chevelure, coiffer

Sur un modèle majeur, pourvu sur l'ensemble du cuir chevelu de cheveux dont la longueur permet de réaliser :

3. un shampoing suivi d'un enroulage de permanente,
OU la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration suivie d'un shampoing
4. une coupe suivie d'un coiffage

- **L'enroulage de permanente** est précédé d'un shampoing. Il est réalisé selon la méthode directe avec humectation à l'eau, sur la tête entière, en utilisant **des bigoudis d'un diamètre de 14 mm (30 bigoudis au minimum seront enroulés)**. Le candidat choisira le type d'enroulage : classique ou directionnel. **Durée de cette partie d'épreuve 1h coefficient 3**
- **Une coupe suivie d'un coiffage** (sur le même modèle)

L'ensemble de la chevelure doit être raccourcie de **3 cm minimum**

La coupe réalisée devra être significativement différente de la coupe de l'épreuve EP1.

Pour la coupe, **toutes les techniques et matériels sont admis à l'exception des sabots de la tondeuse.**

Toutes les techniques, tous les matériels et produits de mise en forme et de finition sont admis et peuvent être associés.

Si un candidat projette de faire une **mise en plis** il disposera de **0h30 min supplémentaires pour la séchage** de la mise en plis.

Durée de cette partie d'épreuve 1h30 (+ 0h30 éventuellement) coefficient 3

Etablissement de formation :	CAP COIFFURE
Nom :	
Prénom :	
Date :	

EPREUVE EP2 COUPE, FORME, COULEUR CCF (Evaluation pratique en centre de formation)

Enroulage permanente - Coupe

Sur 60 points

Durée : 2h30 (+ 0h30 pour séchage éventuel sous casque)

Travail demandé

Réaliser un shampoing

Réaliser l'enroulage de permanente par la méthode directe avec humectation à l'eau sur la tête entière en utilisant des bigoudis d'un diamètre maximum de 14 mm (30 bigoudis au minimum). L'enroulage sera classique ou directionnel.

Réaliser une coupe significativement différente de celle réalisée à l'épreuve EP1 (toutes les techniques sont admises)

Conditions de réalisation :

Durée : 1h pour le shampoing et l'enroulage de permanente.

1 heure 30 minutes (+ 0h30 pour séchage éventuel sous casque) pour la coupe et le coiffage

Modèle : majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permettra de réaliser un raccourcissement de 3cm minimum.

Matériel : Tous les matériels de coupe à l'exception des sabots de tondeuses.

Critères d'évaluation :

Ils portent sur :

- ↳ Organisation du poste de travail
- ↳ Maîtrise des techniques mises en œuvre,
- ↳ Utilisation des produits
- ↳ Qualité du résultat

- Le non respect des 3 cm de coupe entraîne une non notation de ces épreuves

**FICHE D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION
ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR**

ENROULAGE DE PERMANENTE, COUPE - Fiche 1/2

Nom et Prénom du candidat : Professeur :

DATE

Etablissement de formation : Professionnel :

(si présent)

Données, ressources mises à disposition du candidat :

✂< Un salon de coiffure avec les produits et le matériel

✂< Un modèle majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet de réaliser un raccourcissement de 3cm

✂< La durée de la prestation : 2 h30 (+ 0 h30 pour séchage éventuel sous casque)

POUR LA NOTATION ENTOURER LES POINTS A ATTRIBUER

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation					
Hygiène et ergonomie (Durant toute l'épreuve)						
C22 Gérer le poste de travail (Durant l'épreuve) 2 points	Proposition adaptée d'organisation du poste de travail (efficacité, sécurité, confort)	2				0
C 31 installer le client (Durant l'épreuve) 3 points	Protection adaptée et efficace du client (vêtement et peau...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Respect des règles d'hygiène pendant l'épreuve (linge, matériel, bac...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Respect de règles de sécurité (gants ou crème protectrice, coulures, utilisation des matériels...)	1	0,75	0,5	0,25	0
Réalisation du shampooing						
C32 Utiliser les différents produits d'hygiène capillaire 8 points	Choix du shampooing et/ou soin adapté à la marque	1				0
	Dosage et répartition correcte du shampooing	1				0
	Qualité du geste (précision, rythme, durée...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Toutes les zones correctement lavées	1	0,75	0,5	0,25	0
	Élimination et rinçage du shampooing	2			0,5	0
	Essorage	1				0
	Qualité du démêlage, bonne présentation de la chevelure	1				0
Réalisation d'une permanente						
C34 Mettre en forme la chevelure par permanente (Réalisation)** 11 points	Préparation adaptée de la chevelure à la technique choisie	1	0,5			0
	Séparations conforme au diamètre des bigoudis	3	2			0
	Élévation et orientation correctes des mèches	3	2	1,5	1	0
	Tension correcte	2	1,5	1,25	1	0
	Protection et enroulement des pointes	2			1	0
C34 Mettre en forme la chevelure par permanente (Résultat)** 6 points	Régularité du montage (diamètres des bigoudis équilibrés) - Humectation	2	1,5	1,25	1	0
	Fixation des bigoudis	2	1,5	1	0,5	0
	Esthétisme de la réalisation	2			1	0
Total : 30 points	TOTAL SHAMPOOING / PERMANENTE (A reporter sur la grille n°2)					

(**) Montage non terminé et/ou diamètres supérieurs à 14 mm et/ou moins de 30 enrouleurs et/ou pas d'humectation et/ou le non port des gants ou sans crème spécifique de protection entraîne une non notation de ces épreuves

Fiche 1/2	TOTAL :	/30
	TOTAL :	/30 après pénalité - C34 non noté

**FICHE D'ÉVALUATION EN ÉTABLISSEMENT DE FORMATION
ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR**

ENROULAGE DE PERMANENTE, COUPE - Fiche 2/2

Nom et Prénom du candidat:..... Professeur :

DATE

Etablissement de formation : Professionnel :
(si présent)

POUR LA NOTATION ENTOURER LES POINTS A ATTRIBUER

Compétences évaluées	Indicateurs d'évaluation	Barème				
Coupe						
C 33. Exécuter des coupes (Réalisation) (*) 10 points	Préparation adaptée de la chevelure et organisation du plan de coupe (zones de travail...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Progression logique de la coupe	1				0
	Tenue adaptée des outils	2	1,5	1	0,5	0
	Qualité du geste (aisance, rythme, précision ...)	2	1,5	1	0,5	0
	Séparations (épaisseurs) des mèches	1		0,5		0
	Orientation (direction) des mèches	1		0,5		0
	Vérification et auto contrôle	1				0
	Position adaptée de l'exécutant (Ergonomie...)	1				0
C 33. Exécuter des coupes (Résultat) (*) 6 points	Equilibre des longueurs et des hauteurs	2	1,5	1	0,5	0
	Régularité des épaisseurs	2	1,5	1	0,5	0
	Netteté des finitions (nettes, esthétiques...)	2	1,5	1	0,5	0
Mise en forme coiffage						
C 34 Mettre en forme la chevelure (Réalisation) 6 points	Préparation adaptée de la chevelure (pré-séchage, lissage, divisions, application des produits...)	1	0,75	0,5	0,25	0
	Dimension des mèches adaptée aux matériels	1	0,75	0,5	0,25	0
	Élévation et orientation adaptées à la technique (brushing, mise en plis)	2	1,5	1	0,5	0
	Travail correct des mèches (racines, longueurs et pointes)	1		0,5		0
	Synchronisation des gestes (tenue, mèches, outils...)	1		0,5		0
C 34 Coiffer (Réalisation) 3 points	Enchaînement logique des opérations de coiffage	1		0,5		0
	Habilité du geste	1		0,5		0
	Qualité du travail du cheveu	1		0,5		0
C 34 Coiffer (Final) 5 points	Equilibre de la coiffure	2	1,5	1	0,5	0
	Résultat soigné et esthétique	2	1,5	1	0,5	0
	Produits de finition adaptés et utilisation rationnelle	1	0,5			0

Fiche 2/2	TOTAL :	/30
	TOTAL :	/30 après pénalité - C33 divisé par 2

Total B - fiche 1/2 + fiche 2/2 :	/60
--	------------

(*) Non respect des 3 cm de coupe minimum entraîne une pénalité : note de C33 divisée par deux

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ENTREPRISE

Nom :

Mise en œuvre – Généralités

MODALITES DE L'EVALUATION EN SALON

La formation en milieu professionnel est de 12 semaines sur l'ensemble de la formation. Elle doit s'articuler avec la formation dispensée en établissement scolaire et les activités du salon.

L'évaluation certificative est effectuée pendant les trois semaines de la dernière période de formation en milieu professionnel.

Selon la nature et les exigences de l'épreuve l'évaluation peut prendre **différentes formes** :

- **soit une évaluation de la prestation du jeune sur l'ensemble de la dernière période** de formation en milieu professionnel.
- **soit à partir de l'observation d'une mise en situation professionnelle.** Dans ce cas l'évaluation du jeune par le tuteur peut se faire à partir de techniques réalisées sur **un client proposé par le salon ou un modèle proposé par le stagiaire.** Le choix sera déterminé par le tuteur en fonction du contexte du salon. L'entreprise devra informer l'établissement scolaire, par l'intermédiaire du professeur référent, de la date prévue pour l'évaluation en salon.

Pour évaluer, le tuteur dispose d'une ou plusieurs fiches, par épreuve, permettant de positionner le stagiaire selon des critères pré définis. La note est déterminée avec le professeur chargé du suivi du jeune, à partir de la grille de référence pour la notation. La proposition de note doit être signée par les deux parties.

☞ **La note ne doit pas être communiquée au stagiaire.**

Documents nécessaires pour chaque épreuve

- Description de la situation d'évaluation en salon,
- Fiche d'évaluation pour le tuteur
- La grille de référence pour la notation.

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ENTREPRISE

EP1 : COUPE et COIFFAGE HOMME

Temps de l'épreuve : 1h

L'épreuve permet :

- **d'apprécier l'attitude professionnelle du stagiaire sur l'ensemble de la PFMP,**
- **de vérifier sur client ou modèle la maîtrise des techniques de coupe classique et coiffage homme**

Sur cheveux propres, secs ou mouillés, le candidat réalise, sur un modèle masculin de 15 ans minimum, une coupe (2cm de coupe minimum sur l'ensemble de la chevelure) et un coiffage mettant en œuvre des techniques masculines : coupe dégradée avec fondu de nuque, tour d'oreilles et raccourcissement de l'ensemble de la chevelure.

Le résultat de la coupe doit permettre d'évaluer le candidat sur la mise en forme et la finition du coiffage. Pour la coupe, la mise en forme et la finition, toutes les techniques, tous les matériels et produits sont admis à l'exception des sabots de la tondeuse.

EVALUATION EN ENTREPRISE - DOCUMENT TUTEUR
EPREUVE EP1 : COUPE ET COIFFAGE « HOMME »

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur :

Ne pas cocher les cases grisées

TECHNIQUES ET RESULTATS	CRITERES D'EVALUATION	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Attitude professionnelle	Présentation / hygiène du coiffeur				
	Expression orale - Registre de langage- Vocabulaire professionnel				
	Attention et respect portés au client				
	Conscience professionnelle				
	Ponctualité, assiduité				
	Intégration dans l'équipe				
	Efficacité - Initiative				
	Respect du matériel et des locaux				
	Respect des consignes				
	Organisation du poste de travail				

TECHNIQUES ET RESULTATS	CRITERES D'EVALUATION	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Coupe	Installation et protection du modèle				
	Choix adapté des outils				
	Netteté et lissage des mèches de séparation				
	Élévation, orientation et lissage corrects des mèches				
	Positionnement du candidat par rapport à son travail				
	Progression logique de la coupe				
	Équilibre des longueurs				
	Dextérité dans la gestuelle « peigne-ciseaux et/ou tondeuse sans sabot »				
	Progressivité et régularité du fondu de nuque				
	Progressivité et régularité du tour des oreilles				
	Respect des longueurs à couper				
	Respect des règles d'hygiène et remise en état du poste de travail				
Mise en forme temporaire Coiffage	Choix des outils				
	Maniement adapté des outils (tenue et dextérité)				
	Enchaînement logique de la mise en forme				
	Utilisation et application rationnelle des produits				
	Harmonie des mouvements et équilibre des volumes				

Coupe et mise en forme temporaire : (case à cocher)

sur un client proposé par l'employeur

sur un modèle prévu par l'élève

Nom et prénom des évaluateurs Enseignant :..... Professionnel :..... Date : ____/____/____	Signatures
---	------------

EVALUATION EN ENTREPRISE - DOCUMENT ENSEIGNANT
GRILLE de REFERENCE POUR LA NOTATION
EPREUVE EP1 : COUPE ET COIFFAGE « HOMME »

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

TECHNIQUES ET RESULTATS	CRITERES D'EVALUATION	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Attitude professionnelle 15 points	Présentation / hygiène du coiffeur	3	1.5		0
	Expression orale - Registre de langage - Vocabulaire professionnel	1	0,5		0
	Attention et respect portés au client	1	0,5		0
	Conscience professionnelle	1	0.5		0
	Ponctualité, assiduité	2	1	0.5	0
	Intégration dans l'équipe	2	1		0
	Efficacité - Initiative	2	0.5		0
	Respect du matériel et des locaux	1			0
	Respect des consignes	1	0.5		0
	Organisation du poste de travail	1			0

TECHNIQUES ET RESULTATS	CRITERES D'EVALUATION	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Coupe 35 points	Installation et protection du modèle	3	2		0
	Choix adapté des outils	1	0,5		0
	Netteté et lissage des mèches de séparation	3	1,5		0
	Élévation, orientation et lissage corrects des mèches	3	1,5	0.5	0
	Positionnement du candidat par rapport à son travail	1	0,5		0
	Progression logique de la coupe	3	1,5		0
	Equilibre des longueurs	4	2		0
	Dextérité dans la gestuelle « peigne-ciseaux et/ou tondeuse sans sabot »	4	2	0.5	0
	Progressivité et régularité du fondu de nuque	4	2	0.5	0
	Progressivité et régularité du tour des oreilles	4	2	0.5	0
	Respect des longueurs à couper	1	0,5		0
	Respect des règles d'hygiène et remise en état du poste de travail	4	2		0
Mise en forme temporaire Coiffage 10 points	Choix des outils	1	0,5		0
	Maniement adapté des outils (tenue et dextérité)	2	1		0
	Enchaînement logique de la mise en forme	2	1	0,5	0
	Utilisation et application rationnelle des produits	1	0.5		0
	Harmonie des mouvements et équilibre des volumes	4	2	0.5	0
	TOTAL	/ 20			

Nom et prénom des évaluateurs Enseignant : Professionnel : Date : ____/____/____	Signatures
---	------------

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ENTREPRISE

EP2 : COUPE, FORME et COULEUR

L'épreuve se déroule à partir de l'observation de mises en situation pratique **sur client ou modèle** :

Sur un modèle ou client majeur, pourvu sur l'ensemble du cuir chevelu de cheveux dont la longueur permet de réaliser :

- **Un shampoing suivi d'un enroulage de permanente, Temps : 1h**
- **la préparation, l'application et le rinçage d'une coloration suivie d'un shampoing Temps : 1h**
- **une coupe suivie d'un coiffage Temps : 1h30**

Le résultat de la coupe doit permettre d'évaluer le candidat sur la mise en forme et la finition du coiffage. Pour la coupe, la mise en forme et la finition, toutes les techniques, tous les matériels et produits sont admis à l'exception des sabots de la tondeuse.

**FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE
EPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR**

ENROULAGE DE PERMANENTE

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Ne pas cocher les cases grisées

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Shampooing	Préparation de la chevelure (brossage, démêlage...)				
	Respect de la température de l'eau				
	Choix du shampooing (avant permanente)				
	Dosage et répartition du shampooing				
	Emulsion correcte				
	Qualité du geste, de l'exécution				
	Elimination du produit (rinçage, essorage)				
Enroulage de la permanente	Qualité du démêlage				
	Séparations des mèches adaptées à l'enrouleur				
	Elévation et orientation des mèches				
	Enroulage des pointes				
	Lissage et tension des mèches				
	Dextérité (fluidité des gestes)				
Hygiène, sécurité et ergonomie	Régularité et qualité esthétique de l'enroulage des bigoudis				
	Proposition adaptée d'organisation du poste de travail (efficacité, sécurité, confort)				
	Protection adaptée et efficace du client				
	Respect des règles d'hygiène pendant l'épreuve (linge, matériel, bac...)				
Nom et prénom des évaluateurs Enseignant : Professionnel : Date : ____/____/____	Respect de règles de sécurité (gants, coulures, utilisation des matériels...)				
	Signatures				

Enroulage permanente : (case à cocher)

- sur un client proposé par l'employeur
- ou sur un modèle prévu par l'élève.

**FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE
GRILLE de RÉFÉRENCE POUR LA NOTATION
ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR**

ENROULAGE DE PERMANENTE

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Shampooing 6 points	Préparation de la chevelure (brossage, démêlage...)	0,5			0
	Respect de la température de l'eau	0,5			0
	Choix du shampooing (avant permanente)	1			0
	Dosage et répartition du shampooing	1	0,5		0
	Emulsion correcte	1	0,5		0
	Qualité du geste, de l'exécution	1	0,5		0
	Élimination du produit (rinçage, essorage)	0,5			0
	Qualité du démêlage	0,5			0
Enroulage de la permanente 12 points	Séparations des mèches adaptées à l'enrouleur	2	1	0,5	0
	Élévation et orientation des mèches	2	1	0,5	0
	Enroulage des pointes	2	1		0
	Lissage et tension des mèches	2	1		0
	Dextérité (fluidité des gestes)	2	1		0
	Régularité et qualité esthétique de l'enroulage des bigoudis	2	1	0,5	0
Hygiène, sécurité et ergonomie 2 points	Proposition adaptée d'organisation du poste de travail (efficacité, sécurité, confort)	0,5			0
	Protection adaptée et efficace du client	0,5			0
	Respect des règles d'hygiène pendant l'épreuve (linge, matériel, bac...)	0,5			0
	Respect de règles de sécurité (gants, coulures, utilisation des matériels...)	0,5			0
Total C				/ 20	
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :					
Professionnel :					
Date : ____ / ____ / ____					

FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE

ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR

PRÉPARATION, APPLICATION ET RINÇAGE DE COLORATION

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Ne pas cocher les cases grisées

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Préparation	Respect des consignes du fabricant <i>Mélange, dosage, temps de pause</i>				
	Application	Préparation de la chevelure (brossage, démêlage, crème de protection...)			
Séparation des mèches					
Pose de la coloration (repousse)					
Application sur les longueurs + malaxer					
Port des gants					
Rinçage	Emulsion progressive (correcte)				
	Élimination de la coloration (rinçage)				
	Choix et réalisation du shampooing (dosage, répartition et rinçage)				
	Absence de traces de coloration sur la peau				
	Respect du poste de travail				
Nom et prénom des évaluateurs Enseignant : Professionnel : Date : ____/____/____		Signatures			

Application couleur -
(case à cocher)

- sur un client proposé par l'employeur
- ou sur un modèle prévu par l'élève.

**FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE
GRILLE de REFERENCE POUR LA NOTATION
EPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR**

PREPARATION, APPLICATION ET RINÇAGE DE COLORATION

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Préparation 2 points	Respect des consignes du fabricant (mélange, dosage, temps de pause...)	2	1		0
Application 9 points	Préparation de la chevelure (brossage, démêlage, crème de protection...)	2		0.5	0
	Séparation des mèches	2	1		0
	Pose de la coloration (repousse)	2	1		0
	Application sur les longueurs + malaxer	2	1		0
	Port des gants	1			0
Rinçage 9 points	Emulsion progressive (correcte)	3	2	1	0
	Elimination de la coloration (rinçage)	2	1		0
	Choix et réalisation du shampooing (dosage, répartition et rinçage)	1		0,5	0
	Absence de traces de coloration sur la peau	2		0.5	0
	Respect du poste de travail	1	0.5		0
Total D				/ 20	
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :.....					
Professionnel :.....					
Date : ____ / ____ / ____					

Application couleur -
(case à cocher)

- sur un client proposé par l'employeur
- ou sur un modèle prévu par l'élève.

FICHE D'ÉVALUATION ENTREPRISE

ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR

COUPE COIFFAGE

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Ne pas cocher les cases grisées

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Coupe	Choix adapté des outils et des matériels				
	Organisation et progression logique de la coupe				
	Tenue adaptée des outils				
	Qualité du geste				
	Épaisseur et positionnement des mèches à couper				
	Contrôle de l'équilibre des longueurs				
	Qualité du résultat (Finitions)				
Mise en forme	Progression logique de mise en forme				
	Travail des mèches (base, longueurs et pointes)				
	Dimension des mèches adaptées à la technique et au matériel				
Coiffage	Synchronisation des gestes lors du coiffage				
	Qualité esthétique du résultat				
	Utilisation rationnelle d'un produit de coiffage				
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :					
Professionnel :					
Date : ____ / ____ / ____					

Coupe coiffage :
(case à cocher)

- sur un client proposé par l'employeur
- ou sur un modèle prévu par l'élève ou apprenti.

FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE

ÉPREUVE EP2 : COUPE FORME COULEUR

COUPE COIFFAGE

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Coupe 12 points	Choix adapté des outils et des matériels	1	0.5		0
	Organisation et progression logique de la coupe	2	1		0
	Tenue adaptée des outils	2	1	0,5	0
	Qualité du geste	1		0,5	0
	Épaisseur et positionnement des mèches à couper	2	1	0,5	0
	Contrôle de l'équilibre des longueurs	2	1		0
	Qualité du résultat (Finitions)	2	1	0.5	0
Mise en forme 4.5 points	Progression logique de mise en forme	0,5			0
	Travail des mèches (base, longueurs et pointes)	2.5	1	0,5	0
	Dimension des mèches adaptées à la technique et au matériel	1.5		0.5	0
Coiffage 3.5 points	Synchronisation des gestes lors du coiffage	1			0
	Qualité esthétique du résultat	2	1	0,5	0
	Utilisation rationnelle d'un produit de coiffage	0.5			0
TOTAL E		/ 20			
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :					
Professionnel :					
Date : ____/____/____					

Coupe coiffage :
(case à cocher)

- sur un client proposé par l'employeur
- ou sur un modèle prévu par l'élève.

CAP COIFFURE

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

EVALUATION EN ENTREPRISE

EP3 : COMMUNICATION

Les compétences liées à la communication sont évaluées par le tuteur sur l'ensemble de la PFMP.

Elles portent sur :

- l'accueil,
- l'identification des souhaits et besoins du client
- la réception et la transmission d'un message

FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE

ÉPREUVE EP3 : COMMUNICATION

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Ne pas cocher les cases grisées

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Accueillir	Prendre contact - Attitude avenante (sourire, dynamisme,...)				
	Tenue soignée				
	Etablir un dialogue : Pertinence, précision et logique des questions Adaptation du langage (correcte et professionnelle)				
	Prendre congé (accompagnement du client)				
	Accueil téléphonique				
Recevoir et transmettre un message	Formulation de questions pertinentes - enchaînement logique des questions				
	Qualité et aisance de l'expression orale				
	Prise en compte du désir du client				
	Qualité de la réponse				
Identifier les besoins du client	Repérage des souhaits et des besoins du client Observations : Cheveu - cuir chevelu - morphologie - personnalité				
	Reformuler les attentes du client				
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :					
Professionnel :					
Date : ____ / ____ / ____					

**FICHE D'ÉVALUATION EN ENTREPRISE
GRILLE de REFERENCE DE NOTATION
EPREUVE EP3 : COMMUNICATION**

Nom et Prénom du candidat:.....

Entreprise : Nom du tuteur.....

Critères d'évaluation		TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE	MAITRISE INSUFFISANTE
Accueillir 8 points	Prendre contact - Attitude avenante (sourire, dynamisme,...)	2	1		0
	Tenue soignée	2	1		0
	Etablir un dialogue : Pertinence, précision et logique des questions	2	1	0.5	0
	Adaptation du langage (correcte et professionnelle)				
	Prendre congé (accompagnement du client)	1			0
	Accueil téléphonique	1		0.5	0
Recevoir et transmettre un message 8 points	Formulation de questions pertinentes - enchaînement logique des questions	2	1	0.5	0
	Qualité et aisance de l'expression orale	2	1	0.5	0
	Prise en compte du désir du client	2	1	0.5	0
	Qualité de la réponse	2		0.5	0
Identifier les besoins du client 4 points	Repérage des souhaits et des besoins du client				
	Observations : Cheveu - cuir chevelu - morphologie - personnalité	2	1	0.5	0
	Reformuler les attentes du client	2		0.5	0
	TOTAL	/ 20			
Nom et prénom des évaluateurs		Signatures			
Enseignant :					
Professionnel :					
Date : ____ / ____ / ____					

CAP COIFFURE

Arrêté du 22 juin 2007

CONTROLE EN COURS DE FORMATION

DOSSIER INDIVIDUEL D'EVALUATION

☞ Les notes attribuées au candidat restent strictement confidentielles

Nom : Prénom :

Centre de formation :

Adresse :

Téléphone :

Ce dossier doit comporter les documents suivants

☞ Dossier du suivi de la PFMP sur les deux années avec les attestations de stage

☞ Dossier de proposition de notation

➤ Les fiches EP1 : COUPE, COIFFAGE HOMME

Partie Pratique Fiche CCF en établissement
Fiche évaluation PFMP

Partie écrite Fiche d'évaluation de la vie sociale et professionnelle

➤ Les fiches EP2 : COUPE, FORME, COULEUR

Partie Pratique Fiche CCF en établissement
Fiche évaluation PFMP

Partie écrite Fiche d'évaluation des sciences et technologie et des arts appliqués

➤ La fiche EP3 : COMMUNICATION

Fiche évaluation PFMP

➤ La fiche de synthèse des épreuves EP1, EP2, EP3 complétée au verso du dossier de notation

NB : Ce dossier est présenté au jury de délibération et conservé pendant 1 an par le chef d'établissement.

CAP COIFFURE**SESSION 20.....****FICHE DE SYNTHESE DES EPREUVES EP1, EP2, EP3.**

Candidat :

Etablissement :

SYNTHESE DES EVALUATIONS EP1 : Coupe, coiffage Homme

Evaluation	Dates	Notes	Total	Total/ 80	Note/20*
CCF - VSP		/20	/ 20		
CCF en établissement		/60	$\frac{\text{CCF}_{\text{étab}} + \text{CCF}_{\text{PFMP}}}{2}$		
CCF pratique PFMP		/60			

*cette note est arrondie au 1/2 point supérieur (arrêté du 20/11/2000)

SYNTHESE DES EVALUATIONS EP2 : Coupe, forme, couleur

Evaluation	Dates	Notes	Total	Total/ 200	Note/20*
CCF écrit : Sciences et technologies Arts appliqués		/80	/ 80		
CCF en établissement (A+B)/2		/60			
CCF pratique PFMP (C+D+E)		/60			

*cette note est arrondie au 1/2 point supérieur (arrêté du 20/11/2000)

SYNTHESE DE L'EVALUATION EP3 : Communication

Evaluation	Dates	Notes	Total/ 40	Note/20*
CCF pratique PFMP		/20		

*cette note est arrondie au 1/2 point supérieur (arrêté du 20/11 /2000)

CAP COIFFURE

Arrêté du 22 juin 2007

DOSSIER de SUIVI DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Année scolaire 20..... 20.....

**Nom et prénom du
stagiaire :**

Centre de formation

Logo, dénomination et adresse

ATTESTATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT CERTIFIANT LA DUREE EFFECTIVE DES P.F.M.P.

Stagiaire :			
Nom :		Prénom :	
Entreprise Dénomination	Période de formation en milieu professionnel	Activités	Total / période
	Du Au		Nombre de jours : Nombre de semaine Total / période :
	Du Au		Nombre de jours : Nombre de semaine Total / période :
	Du Au		Nombre de jours : Nombre de semaine Total / période :
Total :			
En équivalent jours :		en semaines :	

M.....proviseur(e) de.....

Certifie que la durée des stages effectués par M.....et répertoriés
ci-dessus est conforme au règlement d'examen.

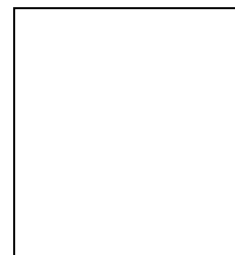
A.....le.....

Signature et cachet du centre de formation

IDENTIFICATION DU STAGIAIRE ET DU CENTRE DE FORMATION

/ STAGIAIRE

- NOM
- Prénom
- Date et lieu de naissance/...../..... à
- Adresse
- Téléphone
- Qualité
- Diplôme de secouriste (SST) oui non
- Observations particulières



/ CENTRE DE FORMATION

- NOM.....
- ADRESSE.....
- Téléphone..... Télécopie
- **EQUIPE PEDAGOGIQUE**
- Chef d'établissement
- Gestionnaire
- Conseiller principal d'éducation
- Chef de travaux
- Professeur principal
- Equipe pédagogique

Du ____ / ____ / ____ / au ____ / ____ / ____

/ STRUCTURE D'ACCUEIL

- Nom :
- Adresse
- Téléphone Télécopie..... Mail :
- Chef d'entreprise
- Tuteur

/ Organisation de la Période de Formation en Milieu Professionnel

- Horaire hebdomadaire de l'élève
- Temps de formation : préciser le jour et la période ou les dates si semaine

/ EVALUATION DU STAGIAIRE

<i>Comportement général</i>	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE : A AMELIORER	MAITRISE INSUFFISANTE
Présentation : courtoisie, langage				
Ponctualité assiduité				
Esprit de curiosité				
Motivation				
Exécution du travail demandé				
Volonté de s'engager dans l'équipe de travail				
Respect des règles d'hygiène et de sécurité				
Résistance à la fatigue				
Aptitudes professionnelles	TRES BONNE MAITRISE	MAITRISE SATISFAISANTE	MAITRISE FRAGILE : A AMELIORER	MAITRISE INSUFFISANTE
Sens de l'observation				
Sens de l'organisation				
Qualité du travail fourni				
Habilité professionnelle				
Rapidité d'exécution				

Acquisitions pendant la période de formation en milieu professionnel	OUI	NON
Acquisition d'une certaine autonomie		
Progression des compétences		
Développement de la dextérité		
Développement de la prise d'initiative		
Meilleure compréhension des consignes		

Absences et retards	
Indiquer la date - Préciser absence ou retard	Indiquer le motif

APPRECIATION GLOBALE DU TUTEUR	Nom et signature du tuteur
.....	
.....	
.....	
.....	

**RECAPITULATIF DES ATTESTATIONS CERTIFIANT LA DUREE EFFECTIVE
DES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

/ P.F.M.P.n°1

/ ENTREPRISE d'ACCUEIL n°1

Je soussigné (e) tuteur ou responsable de l'entreprise certifie
que a accompli une Période de Formation en Milieu
Professionnel d'une durée effective de jours ou de semaines*.

Nombre de journées d'absence (non récupérés) :

* une semaine de 35 heures est équivalente à 5 jours de 7 heures.

Nature des activités exercées
.....
.....
.....

A le / / Cachet, nom et signature

/ P.F.M.P.n°2

/ ENTREPRISE d'ACCUEIL n°2

Je soussigné (e) tuteur ou responsable de l'entreprise certifie
que a accompli une Période de Formation en Milieu
Professionnel d'une durée effective de jours ou de semaines*.

Nombre de journées d'absence (non récupérés) :

* une semaine de 35 heures est équivalente à 5 jours de 7 heures.

Nature des activités exercées
.....
.....
.....

A le / / Cachet, nom et signature

/ P.F.M.P.n°3

/ ENTREPRISE d'ACCUEIL n°3

Je soussigné (e)tuteur ou responsable de l'entreprise certifie
que a accompli une Période de Formation en Milieu
Professionnel d'une durée effective de jours ou desemaines* .

Nombre de journées d'absence (non récupérés) :.....

* une semaine de 35 heures est équivalente à 5 jours de 7 heures.

Nature des activités exercées
.....
.....
.....

A le/ / Cachet, nom et signature

Si besoin.....

/ P.F.M.P.n°4

/ ENTREPRISE d'ACCUEIL n°4

Je soussigné (e)tuteur ou responsable de l'entreprise certifie
que a accompli une Période de Formation en Milieu
Professionnel d'une durée effective de jours ou desemaines* .

Nombre de journées d'absence (non récupérés) :.....

* une semaine de 35 heures est équivalente à 5 jours de 7 heures.

Nature des activités exercées
.....
.....
.....

A le/ / Cachet, nom et signature

CAP COIFFURE
ATTESTATION de PFMP n°
PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Conformément à l'article D.124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Ce document doit être complété et signé le dernier jour de la période de formation en milieu professionnel par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil et remise au stagiaire.

L'entreprise :

NOM de l'ENTREPRISE :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par : Fonction :

NOM du TUTEUR : Fonction :

Adresse électronique : ☎ :

Atteste que l'élève désigné ci-dessous :

NOM de l'ELEVE : Prénom : Date de naissance :

Scolarisé dans l'établissement ci-après :

NOM de l'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

Adresse :

Représenté par Mr/Mme en qualité de chef d'établissement

A effectué une Période de Formation en Milieu Professionnel dans notre entreprise :

Pour la période du au

Soit une durée effective totale de :

..... (en nombre de jours) soit (en nombre d'heures) soit (en nombre de semaines)

- activités relatives aux techniques de coiffure**
- activités relatives au secteur de la communication et de l'accueil des clients**
- activités autres (à préciser : stocks, entretien des locaux ...) :**

(*) cocher la ou les cases concernées

Le montant total de € a été versé au stagiaire à titre de gratification (**)

() D'après la circulaire 2016-053 du 23 mars 2016 parue au BO n°13 du 31 mars 2016 :**

Article 5 : gratification : L'élève ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Toutefois, il peut lui être alloué une gratification. -Lorsque la durée de la période de formation en milieu professionnel au sein d'un même organisme d'accueil est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire, à deux mois consécutifs (soit plus de quarante-quatre jours) ou non, la ou les périodes de formation en milieu professionnel font l'objet d'une gratification versée mensuellement. Son montant correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale prévu à l'article D. 242-2-1 du code de la sécurité sociale. Cette gratification n'a pas le caractère d'un salaire au sens de l'article L. 3221-3 du code du travail.

Lorsque le montant de la gratification dépasse le plafond indiqué ci-dessus, les obligations de l'employeur incombent à l'entreprise d'accueil du stagiaire, conformément aux dispositions du II-A de l'article R. 412-4 du code de la sécurité sociale.

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise.